

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2024-413 AMENDANT LE
RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT
RELATIF AU ZONAGE VISANT À AJOUTER DES
NORMES SUR LES UNITÉS D'HABITATION
ACCESSOIRE (LOGEMENT ACCESSOIRE)

RÈGLEMENT 2024-415 SUR LES PROJETS
PARTICULIERS DE CONSTRUCTION,
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement 2024-413 et lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement 2024-415.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 7 janvier 2025.

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche